

Vice-rectorat à l'enseignement et à la réussite

**RÉSUMÉ DE L'ÉVALUATION PÉRIODIQUE DE LA
MAÎTRISE EN CRÉATION NUMÉRIQUE (1529)**

1. IDENTIFICATION DU PROGRAMME

Nom du programme (code) :	Maîtrise en création numérique (1529)
Nombre de crédits et cycle d'études :	45 crédits, 2 ^e cycle
Grade :	Maître ès arts, M.A.
Caractéristiques :	Programme de type professionnel (classe A) comprenant 45 crédits répartis comme suit : <ul style="list-style-type: none"> • 9 cr. module de base • 18 cr. module disciplinaire 18 cr. module de projet de création numérique (dont un essai de 6 cr.)
Unité de rattachement :	Comité de programme de la maîtrise en création numérique

2. PROCESSUS D'ÉVALUATION

L'évaluation du programme de Maîtrise en création numérique (1529) a été réalisée en conformité avec les dispositions de la [Politique institutionnelle d'évaluation périodique des programmes](#) de l'UQAT. Cette politique prévoit une évaluation interne par un comité formé par le module ou le comité de programme et suivie d'une évaluation externe, le tout complété par l'avis du comité des pairs agissant à titre de comité institutionnel, avis soumis à la commission des études pour adoption.

2.1 Évaluation interne

Le comité d'évaluation interne s'est rencontré à six reprises entre le 8 février 2023 et le 25 janvier 2024 et réunissait les personnes suivantes :

Tableau 1
Composition du comité d'évaluation interne

Direction du programme :	Louis-Paul Willis
Professeur:	Maxim Bonin
Étudiante au programme :	Pauline Bert
Étudiant au programme :	Maxime Périgny
Diplômée du programme :	Camille Barbotteau
Chargé de cours :	Gabriel Tremblay-Gaudette
Membre socioéconomique :	Laurent-Simon Lapierre
Observatrice :	Josée Lacroix, coordonnatrice aux programmes

2.1.1 Collecte des données et taux de réponse

Collecte des données statistiques

Les données statistiques utilisées pour l'évaluation des programmes à l'UQAT sur des indicateurs comme les admissions, inscriptions, durée des études et diplomation proviennent de la Direction de la recherche institutionnelle (DRI) de l'Université du Québec, sous la forme d'une trousse d'évaluation de programme.

Collecte de données quantitatives et qualitatives

De plus, des sondages auprès des personnes diplômées, des étudiantes et des étudiants, des membres du corps enseignant et des entreprises et organismes employeurs ont permis d'évaluer la perception des personnes impliquées quant à l'atteinte des objectifs ou compétences visés, et à l'adéquation du programme face à l'emploi et aux études de troisième cycle. Chaque questionnaire était composé de questions fermées (partie quantitative) et de questions ouvertes (partie qualitative).

Des questionnaires ont été acheminés aux groupes suivants :

- Étudiantes et étudiants actifs;
- Diplômées et diplômés depuis le début de l'offre du programme;
- Ensemble du corps enseignant, soit les professeures et professeurs, chargées et chargés de cours œuvrant dans le programme (ayant encadré au moins une personne étudiante ou offert un cours);
- Représentantes et représentants des milieux d'emploi connus ayant intégré des personnes étudiantes ou diplômées du programme.

L'enquête auprès de ces groupes s'est déroulée entre le 13 avril et le 27 juin 2023. Trois rappels ont été envoyés aux personnes étudiantes, diplômées et membres du corps enseignant du programme. Une prolongation du sondage auprès de ces populations a été nécessaire.

Taux de réponse

Le tableau qui suit présente le nombre de réponses aux questionnaires reçues par rapport au nombre de questionnaires envoyés, ainsi que le taux de réponse qui en résulte. Les seuils de réponse ont été déterminés en lien avec les pratiques d'évaluation périodique des programmes et les seuils statistiques permettant l'établissement de profils de cohortes utilisés dans le réseau de l'Université du Québec.

Tableau 2
Taux de réponse aux questionnaires

Population	Nombre total de personnes sondées (n)	Seuil de réponses (calcul)	Seuil de personnes répondantes (nombre)	Nombre de personnes répondantes final	Taux
Étudiantes et étudiants	16	Pour n = entre 13 et 60 = 10 ou 30 %	10	8	50%
Diplômées et diplômés	63	Pour n ≥ 60 = 20 ou 20 %	20	20	31,7%
Membres du corps enseignant	24	Pour n = entre 13 et 60 = 10 ou 30 %	10	11	45,8%

Représentantes et représentants des milieux d'emploi	17	Pour n = entre 13 et 60 = 10 ou 30 %	10	8	47%
--	----	--------------------------------------	----	---	-----

2.2 Évaluation externe

Conformément aux dispositions de la *Politique institutionnelle d'évaluation périodique des programmes* de l'UQAT, le mandat qui a été confié au comité d'évaluation externe consistait à formuler un jugement sur le programme et à recommander des mesures susceptibles d'en améliorer la qualité et la pertinence.

Le comité d'évaluation externe disposait du rapport d'évaluation interne produit par le comité dédié. De plus, il a participé à des rencontres réalisées en mode hybride (à distance et en présence) avec des représentantes et représentants de l'administration de l'UQAT et des personnes concernées par le programme (membres du corps enseignant, personnes étudiantes et diplômées, directions de module ou du comité de programme et du département, etc.) le 12 avril 2024. Il disposait ensuite d'un délai de quatre semaines pour rédiger un avis portant sur les aspects suivants :

- appréciation de la qualité du processus d'évaluation interne;
- jugement sur la qualité et la pertinence du programme;
- identification des forces du programme et des aspects à améliorer;
- recommandations.

2.3 Comité des pairs

Le comité des pairs était composé des personnes suivantes : monsieur Bryan Boudreau-Trudel, doyen aux études; madame Nabiha Benyamina Douma, professeure au département des sciences de la santé; monsieur Abdelkabar Maqsoud, professeur à l'Institut de recherche en mines et en environnement et madame Josée Lacroix, coordonnatrice aux programmes.

Les membres du comité ont pris connaissance de l'ensemble du dossier d'évaluation. Le comité s'est réuni le 8 octobre 2024 pour disposer des rapports et avis suivants :

- le rapport d'évaluation interne de la Maîtrise en création numérique (février 2024);
- le rapport du comité d'évaluation externe composé de :
 - Mme Jacynthe Roberge, professeure agrégée à l'École de design, Université Laval;
 - M. Louis-Claude Paquin, professeur titulaire à l'École des médias, UQAM;
 - M. Tommy Millette, associé, directeur général et consultant, l'Agence secrète.
- la réaction du comité de programme de la Maîtrise en création numérique à l'avis d'expertise externe (4 septembre 2024) ;
- la réaction de l'assemblée départementale à l'avis d'expertise externe (20 août 2024).

2.3.1 Avis du comité des pairs

Le comité des pairs a recommandé à la commission des études de :

- recevoir le rapport d'évaluation interne du programme de Maîtrise en création numérique (1529) présenté par son comité de programme;
- maintenir la Maîtrise en création numérique (1529) à l'intérieur de la programmation de l'UQAT et demander, au comité de programme d'entreprendre immédiatement le processus de révision de celle-ci conformément aux recommandations qui suivent :
 - Revoir les objectifs du programme et développer une approche-programme précisant la contribution de chacun des cours à l'atteinte des objectifs visés ou des compétences à développer dans le programme. Impliquer les chargées et chargés de cours ainsi que le personnel professionnel et de soutien dans cette démarche de développement d'une approche-programme.
 - Proposer des moyens de favoriser le développement de compétences techniques, dans le cadre du programme ou à l'extérieur de celui-ci, par exemple par l'entremise de cours d'appoint ou d'une mise à niveau hors-programme.
 - Continuer de miser sur l'enseignement à la création numérique par la réalisation d'un projet complet et considérer la possibilité de prévoir d'autres micro-projets contributifs à la formation dans les différents cours du programme.
 - Revoir le cheminement type du programme et favoriser la concertation entre les ressources enseignante afin d'assurer une meilleure répartition de la charge de travail à chacune des sessions, et pour l'ensemble du programme.
 - Évaluer la possibilité d'intégrer un stage dans le programme et mieux baliser la rédaction de l'essai ou du rapport synthèse afin de rendre plus explicites les liens entre celui-ci et les activités qui lui sont associées.
 - Repenser le cours de gestion de projet ainsi que sa place dans le programme de manière que les contenus enseignés dans celui-ci soient en lien avec la pratique et que ce cours contribue à l'avancement de l'ensemble des projets réalisés dans le programme et, plus particulièrement, du projet intégrateur.
 - Réévaluer les titres de l'ensemble des cours du programme afin de s'assurer qu'ils reflètent bien leurs objectifs ainsi que les contenus abordés dans ceux-ci.
 - Développer, en collaboration avec le service concerné, des mécanismes pour mieux faire connaître le Service de pédagogie universitaire et de formation à distance (SPUFAD), les formations offertes par celui-ci ainsi que les autres formations proposées par l'UQAT pour l'amélioration de l'enseignement, comme le [Microprogramme de 2^e cycle en pédagogie de l'enseignement collégial et universitaire](#).
 - Évaluer les moyens à mettre en place afin de mieux faire connaître les ressources professionnelles et de soutien disponibles à la population étudiante, comme l'élaboration d'un guide présentant ces ressources.
 - Identifier les besoins particuliers associés au programme en lien avec les ressources informatiques et trouver des moyens de répondre à ceux-ci en collaboration avec l'équipe du Service des technologies de l'information. Prévoir des investissements en ce sens et s'assurer de présenter les demandes requises aux instances concernées.

- Développer des moyens pour soutenir la population étudiante dans la recherche de financement pour la réalisation des projets de création numérique à l'intérieur du programme, notamment en favorisant le développement d'un réseau de contacts.
- Mettre en place des moyens nécessaires afin d'accroître le recrutement au Québec, notamment en priorisant ce programme dans les activités de promotion du département.
- Inclure de nouveaux contenus portant sur les applications de l'intelligence artificielle génératives dans le programme, ainsi que sur les aspects légaux, éthiques et pratiques de la création de contenu numérique (gestion de projet et financement), et ce, possiblement dans le cadre de nouveaux cours, obligatoires ou optionnels.
- En collaboration avec les entités dédiés (Mamawi Mikimodan, École d'études autochtones, SPUFAD, Décanat aux études), faire place aux perspectives autochtones dans le programme de Maîtrise en création numérique afin que celui-ci contribue à une meilleure compréhension des réalités autochtones.
- Favoriser l'augmentation des occasions de collaboration avec le milieu professionnel dans les cours du programme, par exemple par l'intégration de micro-projets réalisés en collaboration avec celui-ci et l'invitation de conférencières, conférenciers, chargées ou chargés de cours du milieu.

2.4 Avis de la commission des études

Le dossier d'évaluation du programme a été présenté aux membres de la commission des études de l'UQAT à la réunion du 7 novembre 2024.

La commission des études a entériné les recommandations du comité des pair et mandaté le comité de programme pour déposer le dossier de révision de la Maîtrise en création numérique au cours de l'année universitaire 2025-2026, en vue d'une implantation à l'automne 2026.